



PLUI
CLIMAT

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



RÉUNION PUBLIQUE

VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE



Montpellier
méditerranée
métropole



Mot d'accueil



Véronique NÉGRET
Maire de Villeneuve-lès-Maguelone

- › **Présenter** les orientations et les choix du PLUi-Climat,
- › **Expliquer** le nouveau zonage et le règlement,
- › **Comprendre** comment les projets communaux sont pris en compte,
- › **Recueillir** votre point de vue.

Séquence 1 : Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

 **Temps d'échange**

Séquence 2 : Le zonage, le règlement et les projets communaux

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière

Sébastien RAMORA, Agence CAP pour les Ateliers UP+ de SCE

 **Temps d'échange**



Séquence 1



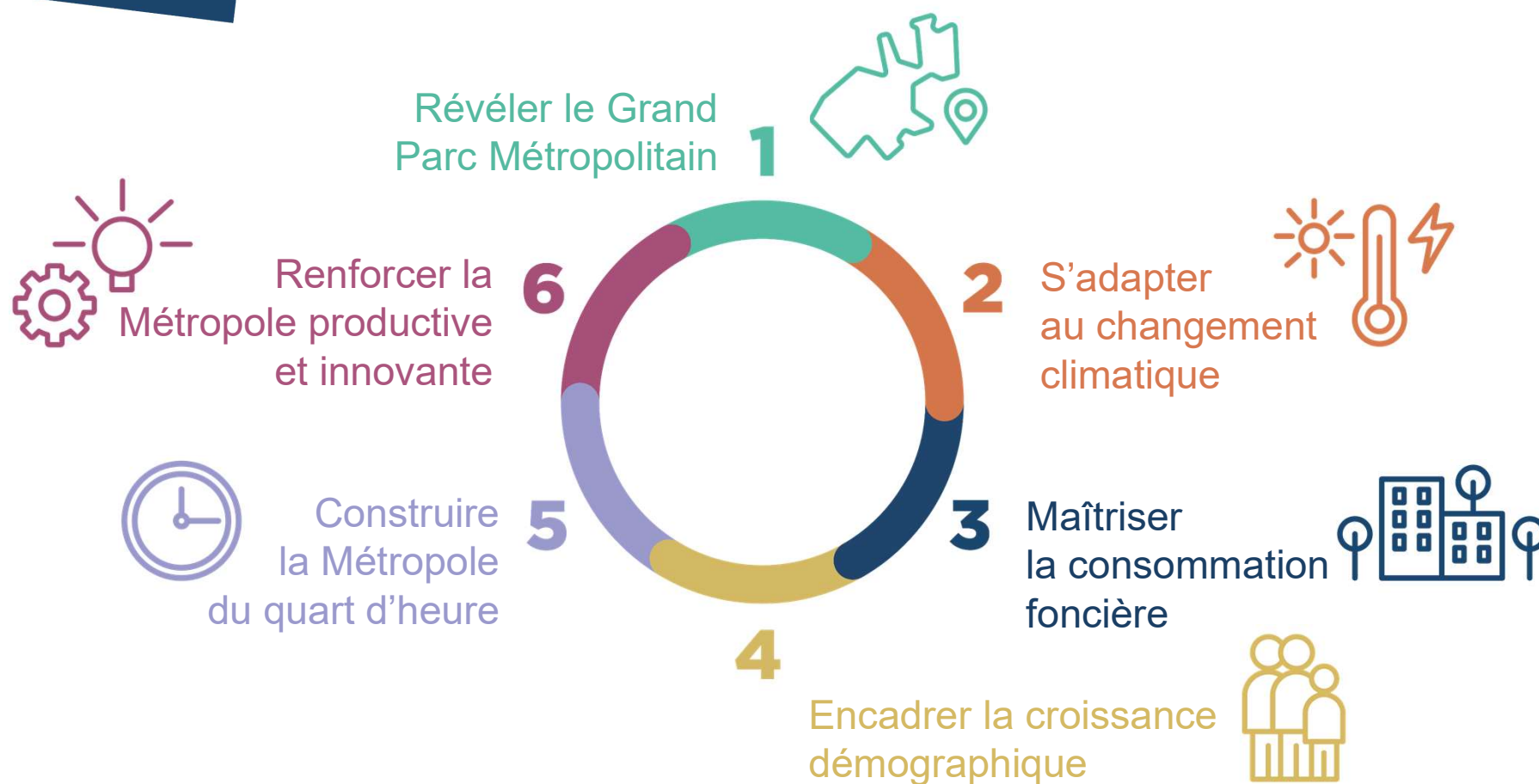
Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Coralie MANTION,

2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire,
à l'urbanisme et à la maîtrise du foncière

Le projet de la Métropole vise à :

- **AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**
- **MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE**
- **METTRE EN OEUVRE LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES**
- **RENFORCER LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE**



1

Révéler le grand parc métropolitain

- **Préserver** les espaces à forte valeur écologique
- **Développer** l'agriculture
- **Protéger** le littoral
- **Développer** le réseau végétal dans les villes et villages
- **Aménager** les limites entre la nature et la ville



Lattes-Centre



Villeneuve-lès-Maguelone

2

S'adapter au changement climatique

- › **Produire et consommer** nos énergies locales et décarbonées
- › **Aménager** des îlots de fraîcheur urbains
- › **Réduire** les risques liés aux aléas climatiques
- › **Diminuer** l'imperméabilité des sols
- › **Protéger** la ressource en eau
- › **Améliorer** la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores



Castelnaud-le-Lez



Montpellier

3

Maîtriser la consommation foncière

- › **Réduire** d'au moins 25% l'artificialisation des sols passée d'ici à 2034 :
 - › **privilégier** le réinvestissement urbain à l'étalement,
 - › **limiter et améliorer** les projets d'aménagement,
 - › **lutter** contre le mitage et l'urbanisation à la parcelle.



Le Crès



Ex. de mitage urbain sur le territoire

4



Encadrer la croissance démographique

- **Répartir** les populations nouvelles sur le territoire métropolitain
- **Produire** des logements accessibles et adaptés aux besoins
- **Permettre** l'accès de tous aux grands équipements publics



Beaulieu



Fabrègues, habitat participatif

5



Construire la Métropole du quart d'heure

- › **Favoriser** les proximités (logements, emplois, commerces, services...) pour réduire les besoins en déplacement
- › **Donner** accès au plus grand nombre aux transports en commun
- › **Développer** les pistes cyclables
- › **Adapter** les routes aux nouvelles mobilités



Projet de bustram



Grabels – future piste cyclable reliant Montpellier à Saint-Gély-du-Fesc

6



Renforcer la Métropole productive et innovante

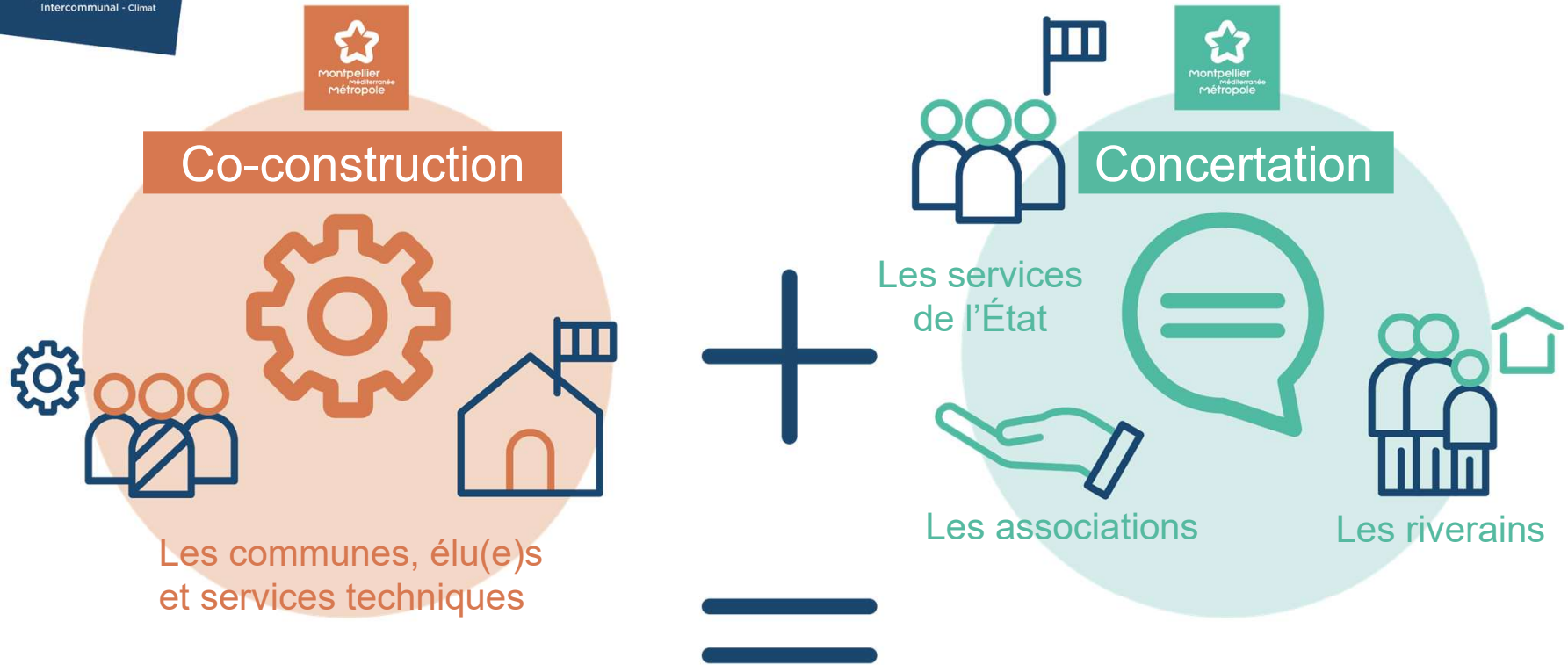
- > **Développer** les zones d'activités mieux intégrées dans leur environnement
- > **Adapter** l'offre foncière aux acteurs de l'innovation et de l'économie responsable



Clapiers



Saint-Brès



PLUi-Climat concerté

Rapport de
présentation



PLUi-Climat

PADD

Projet d'aménagement et
développement durables



Règlement écrit
et graphique



Annexes





OAP

Orientations
d'aménagement
et de programmation





Phase 1

2015-2020

-  **Débat sur le PADD** dans les conseils municipaux et à la Métropole,
-  **Organisation de 6 réunions publiques** dans chaque territoire.




Phase 2

2021-2023

-  **Débat sur le PADD actualisé et les intentions prescriptives** dans les conseils municipaux et à la Métropole,
-  **Organisation de 34 réunions publiques** dans les communes,
-  **Arrêt du projet.**

Phase 3

2024

-  **Avis des PPA** (Personnes Publiques Associées),
-  **Enquête publique,**
-  **Approbation en conseil métropolitain.**

S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée
Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée
Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de
Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire
dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou
participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de
Montpellier Méditerranée Métropole et dans
les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2



**PLUI
CLIMAT**

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



Temps d'échange





Séquence 2



Le zonage, le règlement et les projets communaux

Coralie MANTON,

2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire,
à l'urbanisme et à la maîtrise du foncière

Sébastien RAMORA,

Agence CAP pour les Ateliers UP+ de SCE

METTRE EN COMMUN LES RÈGLES

Aujourd'hui

de nombreuses zones déclinées
avec une multiplicité de règles

Demain

avec le PLUi :

- Une harmonisation des zonages et des règles
- Une nouvelle organisation des planches graphiques
- Un vocabulaire commun

RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES

**Enseignements
de l'application
des 31 PLU actuels**



**Analyse de la diversité
des tissus, du patrimoine urbain
et naturel, des enjeux
environnementaux et paysagers
et des besoins de la population**

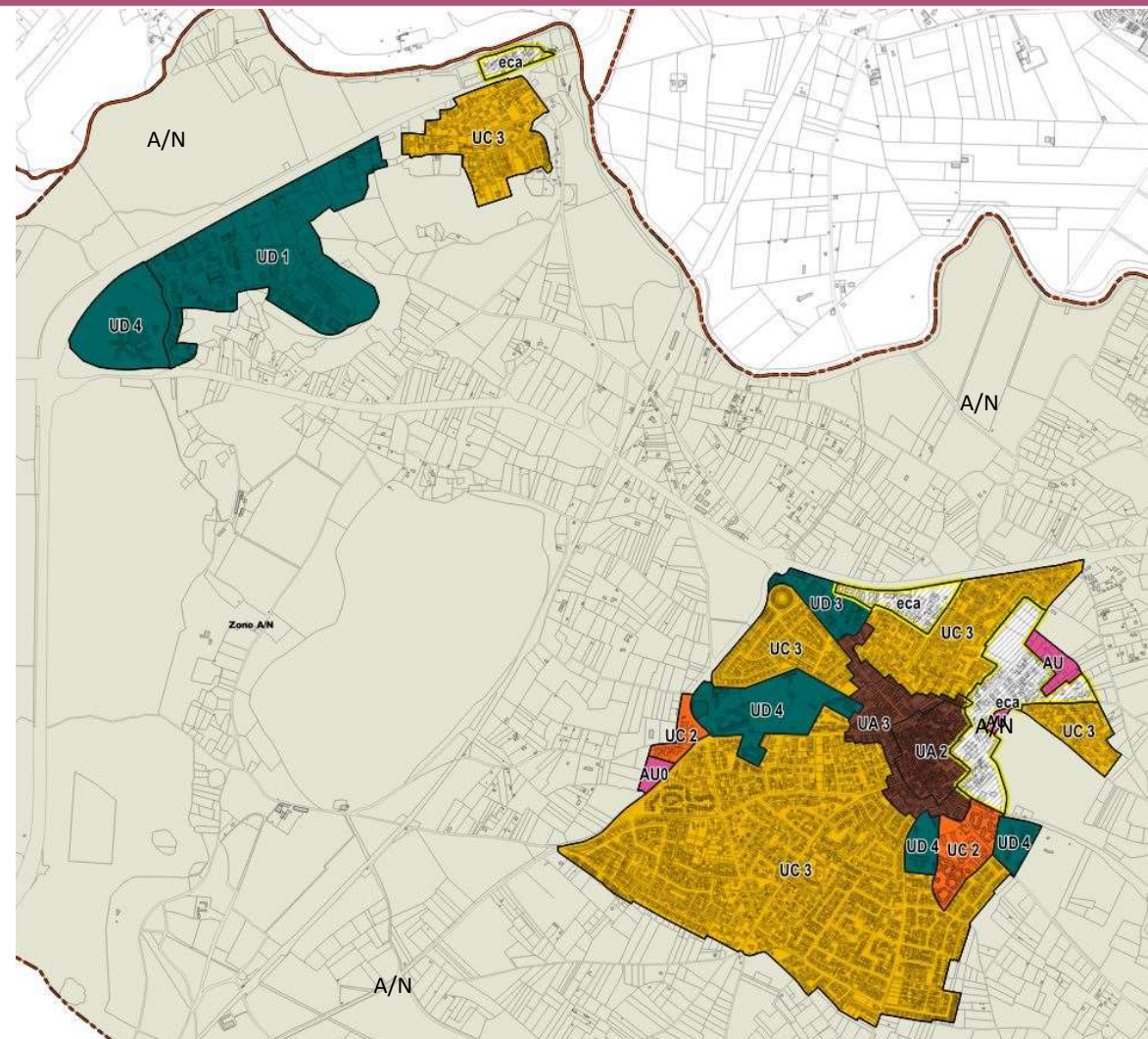


Le règlement fixe les limites de la constructibilité.

Les projets communaux (OAP) précisent ce qui est attendu en termes de qualité.

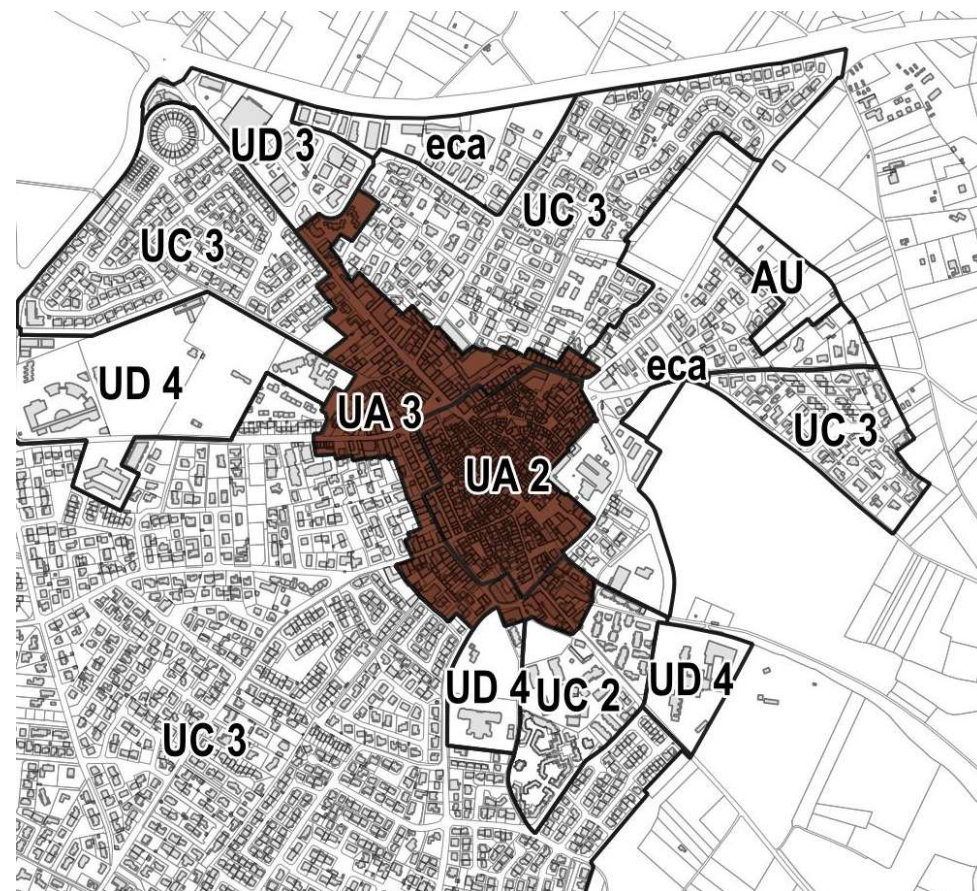
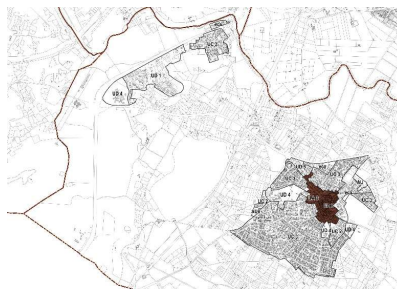
ZONE UA	Centralité de bourg
ZONE UB	Mixité urbaine dense
ZONE UC1-C2	Tissu urbain mixte à dominante collective
ZONE UC3-C4	Tissu urbain mixte à dominante individuelle
ZONE UD	Zone à vocations spécifiques
ZONE A/N	Zones naturelles et agricoles
ZONE AU-AU0	Zones d'urbanisation future
ZONE eca	Zones de projets en cours d'analyse

- ZONE UA**..... Centralité de bourg
- ZONE UB**..... Mixité urbaine dense
- ZONE UC1-C2**..... Tissu urbain mixte à dominante collective
- ZONE UC3-C4**..... Tissu urbain mixte à dominante individuelle
- ZONE UD**..... Zone à vocations spécifiques
- ZONE A/N**..... Zones naturelles et agricoles
- ZONE AU-AU0**..... Zones d'urbanisation future
- ZONE eca**..... Zones de projets en cours d'analyse



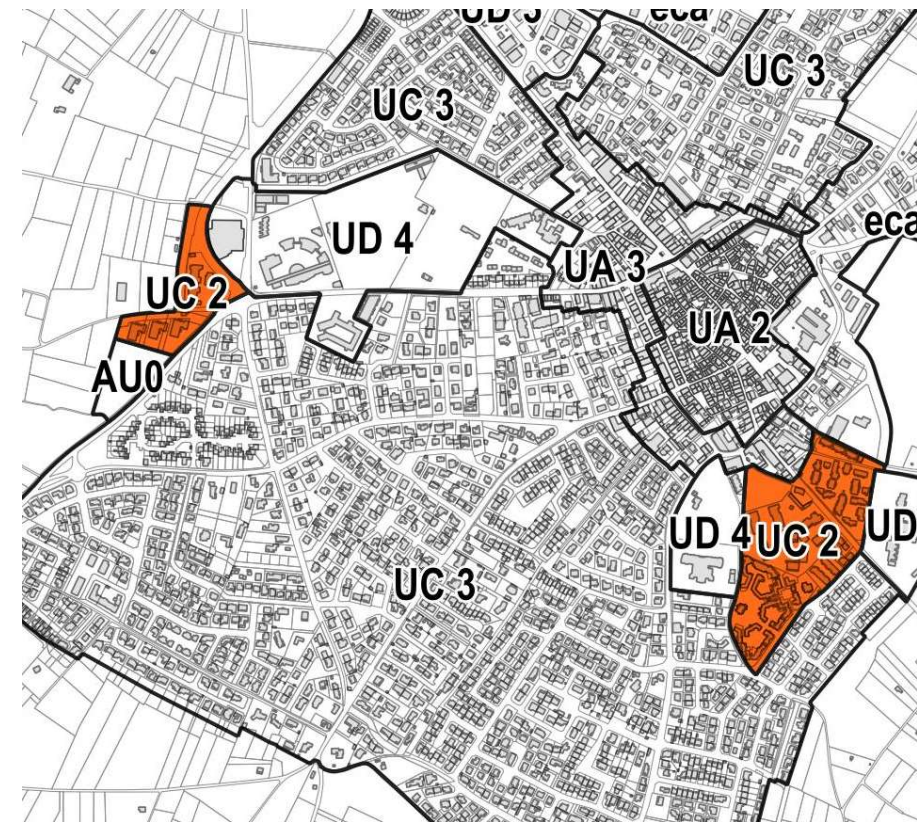
SECTEURS URBANISÉS - ZONE UA :

- › **Centralité** de bourg (UA2) et tissu de faubourgs en extension du village historique (UA3),
- › **Bâti dense** et continu, caractère patrimonial,
- › **Mixité urbaine** dominée par l'habitat.



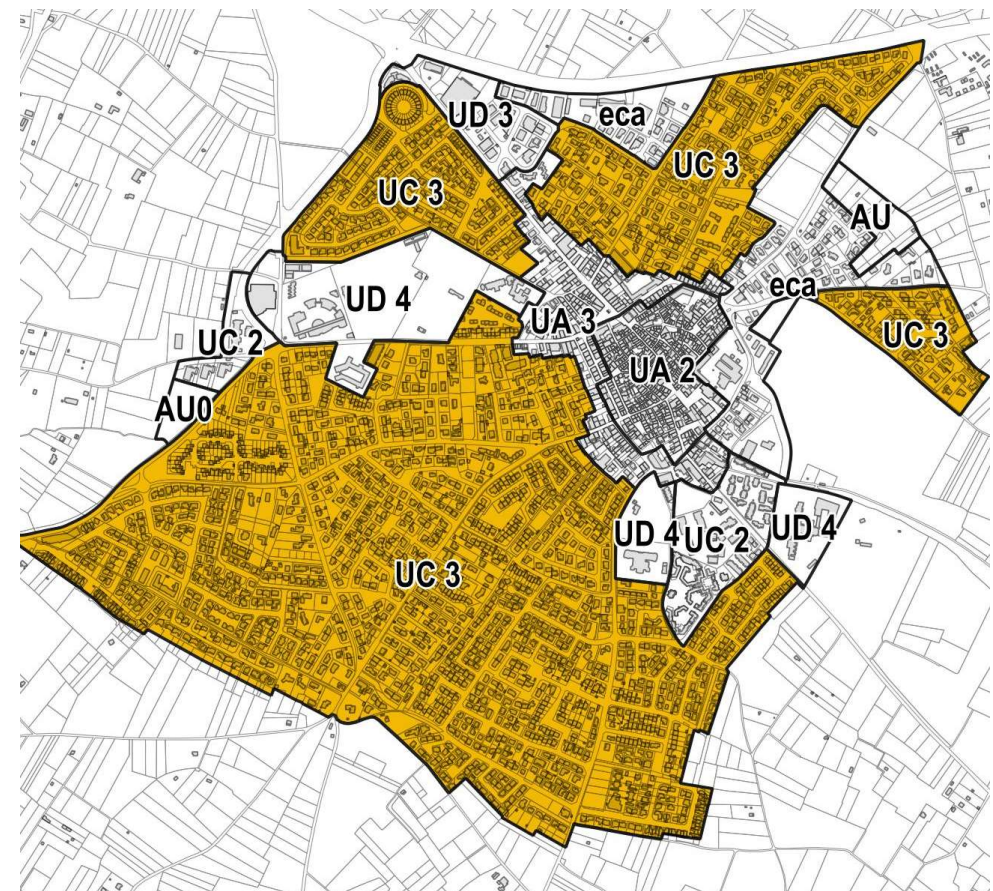
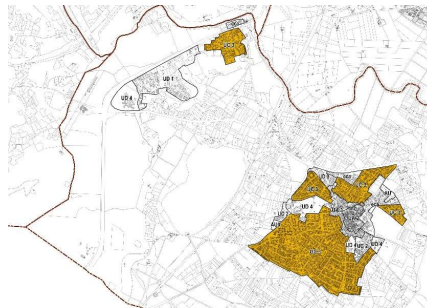
SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC2 :

- › Tissu urbain mixte à vocation principale résidentielle, à **dominante d'habitat collectif**,
- › Morphologie urbaine discontinue.



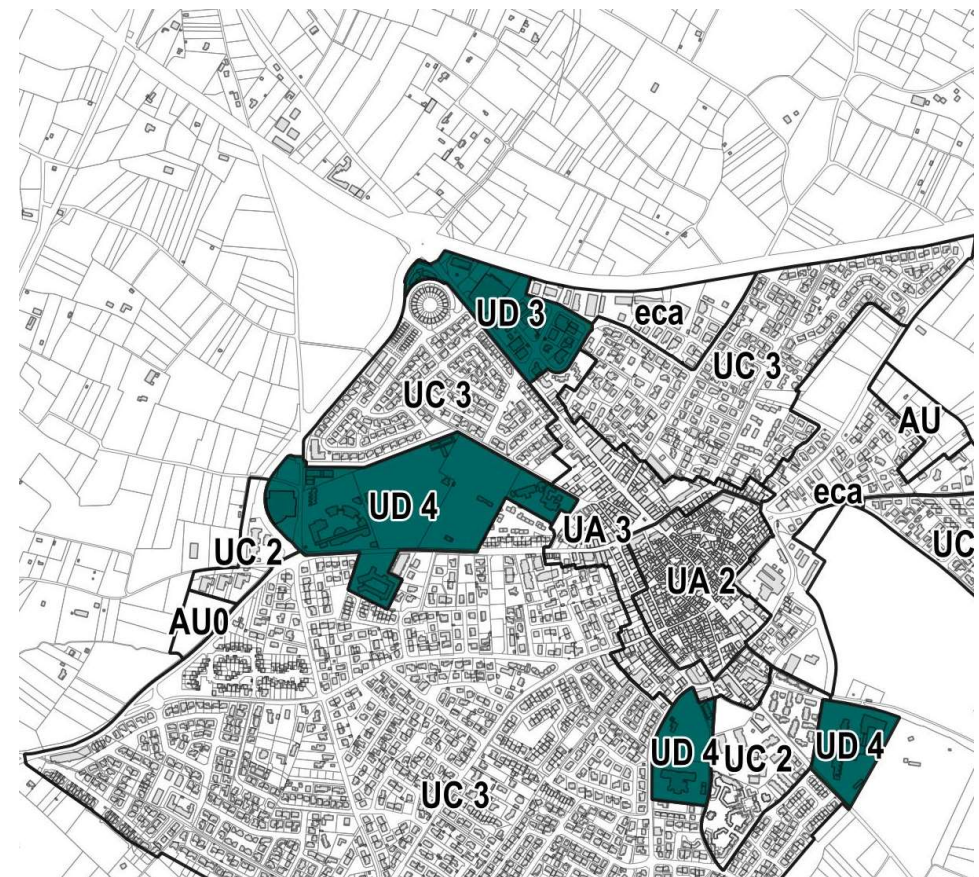
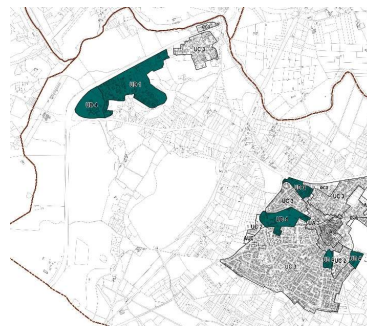
SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC3/UC4 :

- › Tissu urbain mixtes à vocation principale résidentielle, à **dominante d'habitat individuel**,
- › Morphologie urbaine :
 - UC3 : structurée



SECTEURS URBANISÉS - ZONE UD :

- › UD1 : Zone aux vocations spécifiques : **polarités économiques rayonnantes** à dominantes d'activités - bureaux, activités productives, etc.
- › UD3 : Zone à vocation **d'activités commerciales**
- › UD4 : Zone aux **vocations spécifiques équipements publics** ou d'intérêt collectif

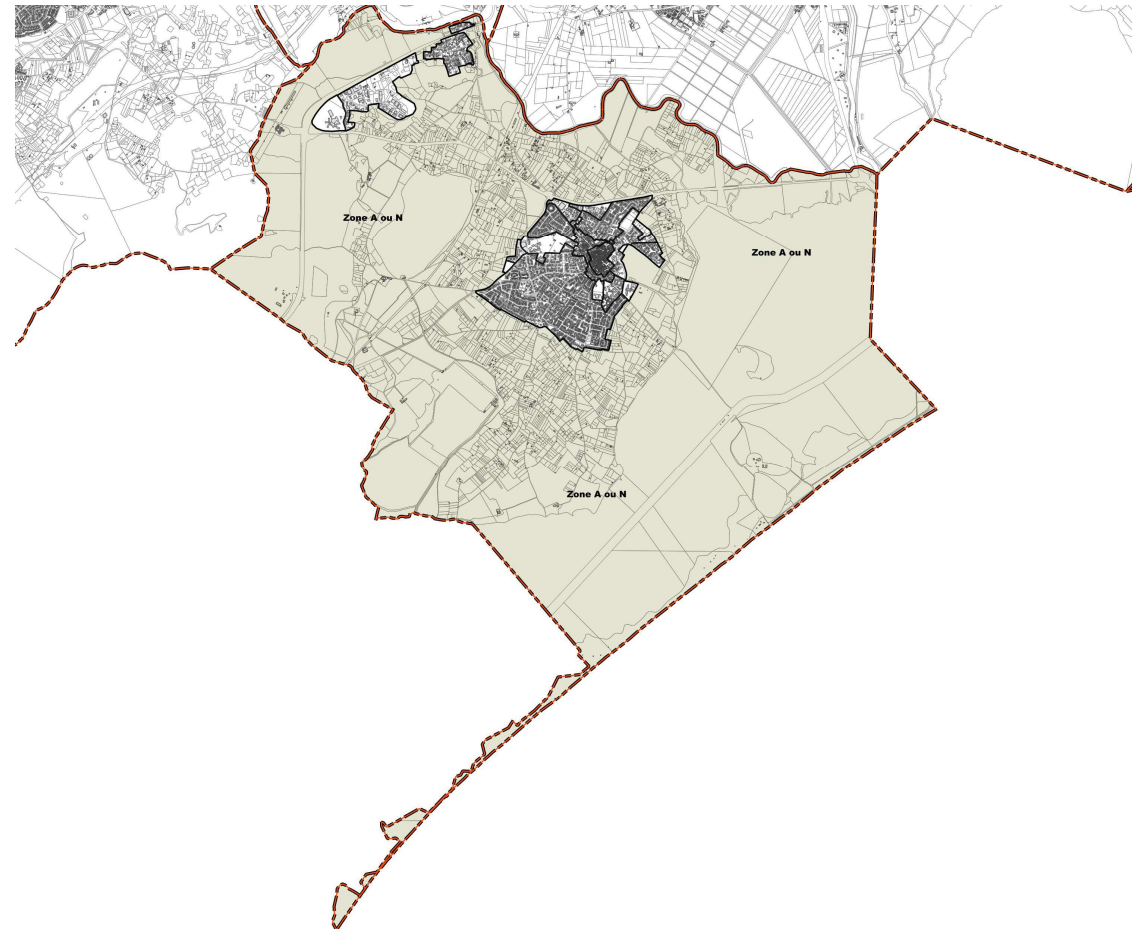


SECTEURS NATURELS ET AGRICOLES – ZONES A ET N :

CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DES ZONES : zonage et règlement en cours de définition

PRINCIPE GÉNÉRAL DU CODE DE L'URBANISME : préservation de ces espaces avec une constructibilité adaptée aux enjeux :

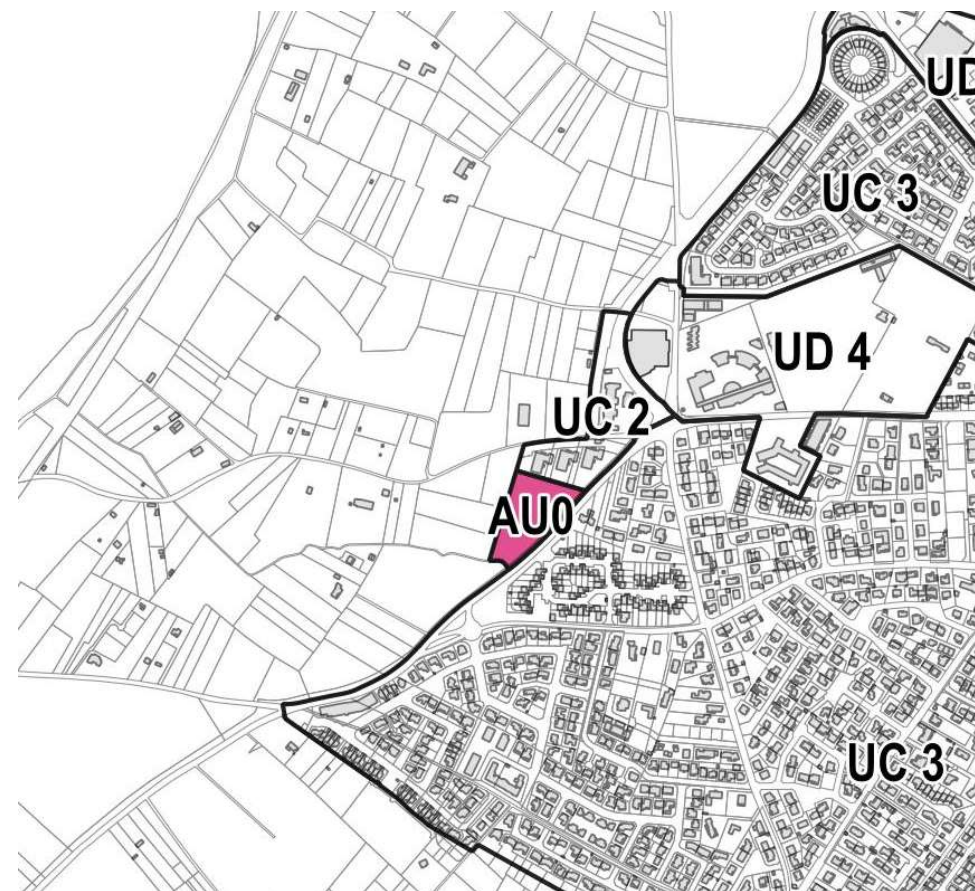
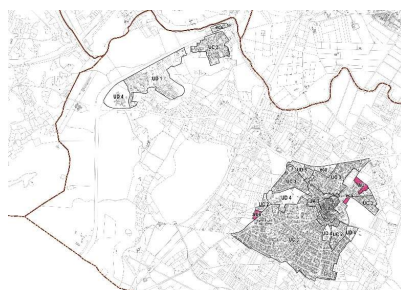
- › Conforter l'agriculture,
- › Préserver la biodiversité (trame verte et bleue),
- › Valoriser les paysages,
- › Préserver les ressources naturelles,
- › Prévenir les risques naturels.



Zone AU0 – Estagnol

Superficie : 0,9 ha

Destination : équipements publics (caserne
gendarmerie)



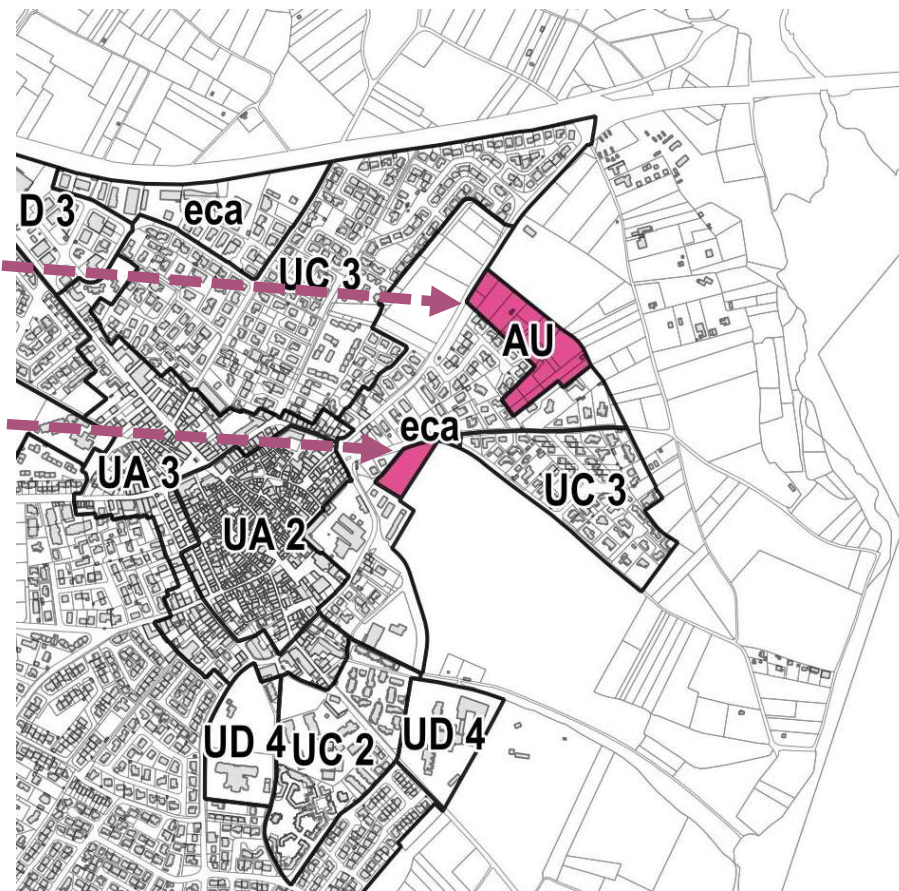
Zone AU – Entrée de ville est

Superficie : 2 ha

Destination : résidentielle

Superficie : 4200 m²

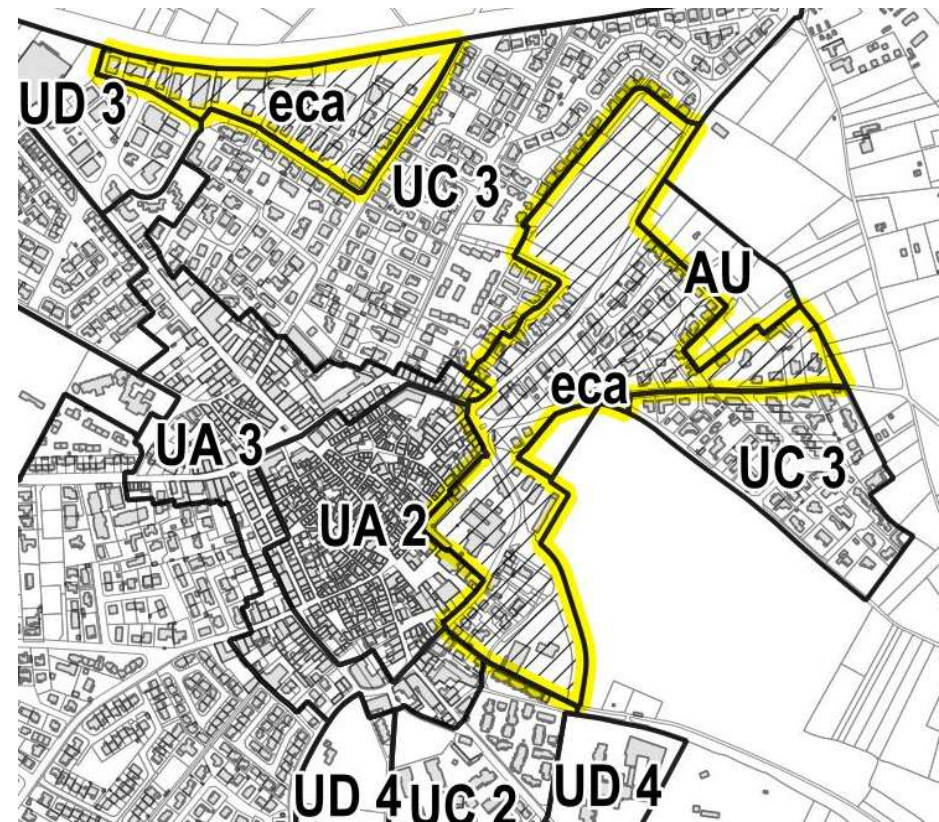
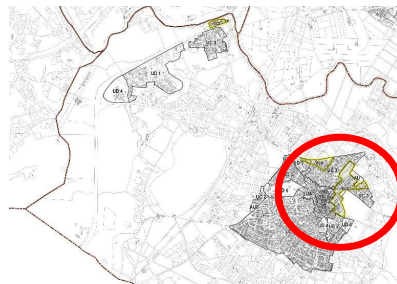
Destination : équipements publics (parkings)



Zone eca (en cours d'analyse) – Entrée de ville est

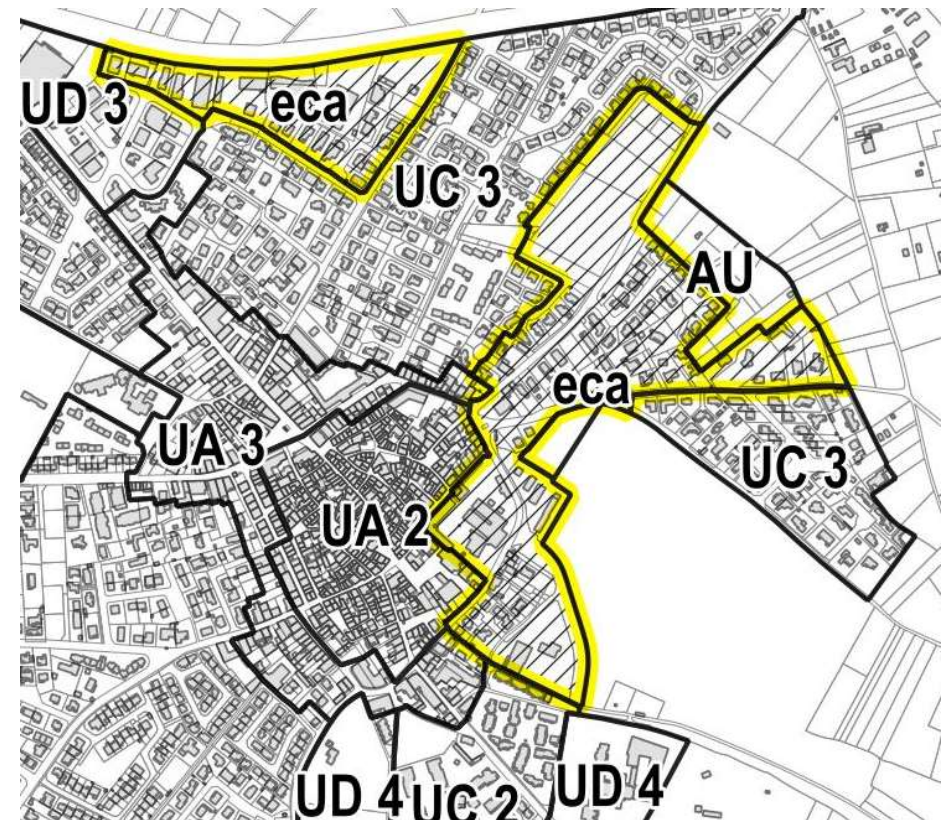
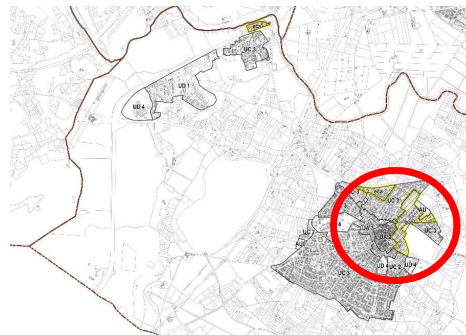
Recomposer l'entrée de ville le long de l'Avenue de Palavas

- Améliorer la circulation et développer les modes actifs
- Finaliser la frange est par une opération de qualité
- Réorganiser le stationnement



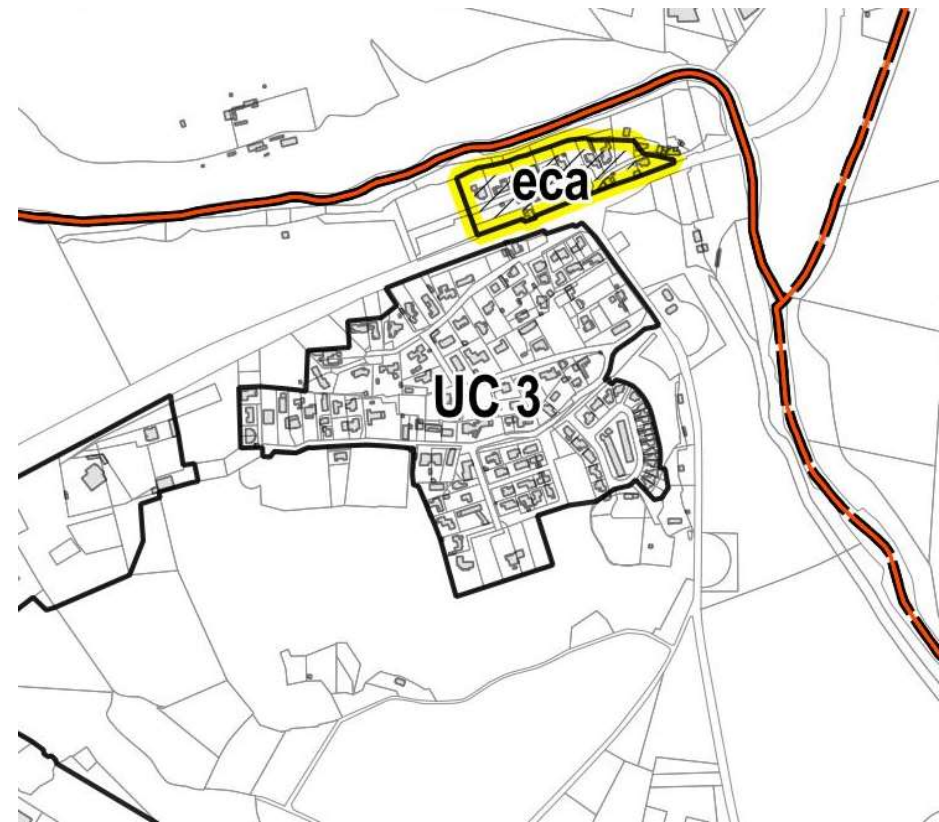
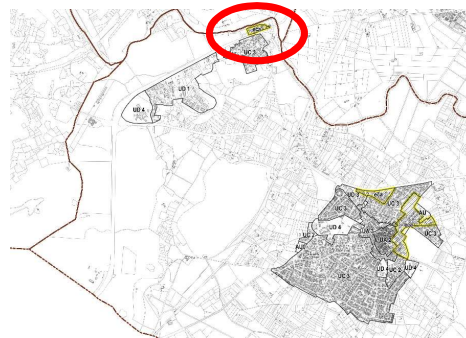
Zone eca (en cours d'analyse) – Condamines

- Concevoir un projet d'aménagement d'ensemble cohérent
- Restructurer la zone existante en un quartier renouvelé multifonctionnel
- Requalifier les espaces publics et les connecter au cœur de ville



Zone eca (en cours d'analyse) – hameau du Pont de Villeneuve

- Encadrer le devenir des hameaux littoraux en cohérence avec la Loi Littoral et les dispositions de la Loi Elan
- Programmation : hameau résidentiel





**PLUI
CLIMAT**

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Climat



Temps d'échange



S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2



Mot de clôture



Véronique NÉGRET
Maire de Villeneuve-lès-Maguelone

S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus
MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,
M. Le Président
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus – CS 39556
34961 MONTPELLIER cedex 2